

REPUBLIQUE de GUINEE
Travail - Justice – solidarité



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

PROGRAMME NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE DE RIZ LOCAL

NOTE CONCEPTUELLE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES PLAINES RIZICOLES DE MANGROVE

NOTE CONCEPTUELLE

Septembre 2024

1. Contexte stratégique du Projet et engagement du Gouvernement et ses partenaires financiers dans le cadre des efforts pour le développement rizicole

Articulé autour des stratégies nationales (DSRP et LPDA2) et faisant suite à la SNDR première génération, il a été élaboré une stratégie de développement de la riziculture deuxième génération (SDNR 2^{ème} génération). En effet, dans le cadre de la politique de développement agricole soutenue par le Gouvernement guinéen, l'un des axes d'intervention prioritaires reste la sécurité alimentaire par le biais de l'intensification de la riziculture. La SNDR 2 prévoit dans sa mise en œuvre la poursuite des aménagements hydro-agricoles avec pour objectifs 21 517 ha dont 6 500 ha à réhabiliter en zone de mangrove entre 2024 et 2030.

2. Justification :

La riziculture de mangrove représente, pour le Gouvernement guinéen, un enjeu stratégique de la politique sectorielle agricole au sein de l'agropole « Basse Guinée » et, elle-même, ne peut s'appréhender en dehors du système d'activités multiples pratiqué par les agriculteurs et leurs familles.

L'agriculture demeure la principale activité de la population guinéenne et la principale source de revenus des ruraux. La riziculture en constitue la principale activité, assurant l'essentiel de l'alimentation des guinéens par son autoconsommation mais de par également sa production commercialisée sur un marché représentant près de 20% des dépenses des ménages du pays. Par ses impacts sur l'emploi rural, la fourniture de produits agricoles et l'approvisionnement des marchés alimentaires, son incidence sur la situation de pauvreté est centrale.

Dans une perspective économique basée sur le développement des ressources extractives (mines), il existe un risque élevé d'orientation vers les importations et de substitution de la production par ces dernières. Afin de contrecarrer cette « malédiction des ressources naturelles » qui pourrait menacer le modèle de développement guinéen, il demeure indispensable de renforcer et de pérenniser les investissements publics et privés, notamment dans la production rizicole, et de créer, par un rééquilibrage des interventions entre aménagements et filière, des conditions d'attractivité suffisante pour les producteurs et autres acteurs de la filière.

La région littorale de Basse Guinée constitue, dans une longue trajectoire historique, un « grenier à riz » ou réservoir foncier pour le développement de la riziculture, en particulier dans les zones de mangrove. Cet écosystème s'avère particulièrement vulnérable aux changements climatiques (montée des eaux marines, affectation du régime des pluies) et menacé par la croissance démographique (urbanisation et influence croissante de la « région capitale » Conakry).

Les activités économiques qui sont directement liées à la pression démographique (bois-énergie, saliculture, pêche) ou, plus indirectement, au développement économique du pays accroissent les risques environnementaux. Face aux fragilités et vulnérabilités croissantes de ce milieu, il s'avère nécessaire de contribuer à sa résilience par une approche globale de son développement agricole.

En zone de mangrove, les aménagements hydro agricoles visent à « stabiliser » les zones de culture de riz grâce à la combinaison de trois résultats :

- la protection des casiers rizicoles de la submersion des eaux marines en période de culture ;
- le contrôle des adventices et le maintien de la fertilité par l'admission de l'eau de mer en saison sèche ;
- ainsi que le lessivage des sels de la couche arable et la satisfaction des besoins en eau du riz par un contrôle de la lame d'eau.

Afin de rendre durable ces investissements, pour autant qu'ils soient bien conçus et mis en œuvre, l'expérience montre qu'il s'avère nécessaire d'accompagner l'organisation des producteurs pour gérer les ouvrages collectifs (production et vulgarisation des nouvelles générations de vannes en clapet en polyester produit dans le cadre du projet SARITEM sur financement de l'AFD) et prendre en charge leur entretien, renforcer leur mise en valeur par un appui-conseil au niveau des techniques culturales (afin de maintenir le rendement à 3 tonnes en moyenne à ha comme résultat actuelle du SARITEM) ainsi que par un soutien à la mise en marché

de façon à rendre la production de riz suffisamment rémunératrice au regard du travail investi et des autres opportunités d'activités existantes et, ainsi, couvrir les charges récurrentes de la maintenance des périmètres.

3. Zone d'intervention, potentielles et Groupe cibles*

La zone d'intervention du projet est la Basse Guinée.

La réalisation d'aménagements en zone de mangrove est une opération complexe, dont le succès va dépendre de la capacité à répondre aux nombreuses contraintes d'ordre technique, environnemental et social qui ne vont pas manquer de se poser.

Pour cette raison, la sélection des zones à aménager a été effectuée par éliminations successives, en partant de la totalité des surfaces potentiellement aménageables, et en réduisant ensuite progressivement les choix par rapport à plusieurs batteries de critères.

- l'enclavement qui, lorsqu'il est très prononcé, entraîne des coûts d'infrastructures disproportionnés par rapport aux bénéfices attendus des futurs périmètres.
- l'existence d'aménagements, lorsqu'ils couvrent déjà une superficie importante des terres inondables, la réalisation d'aménagements supplémentaires n'est pas souhaitable, tant pour des raisons d'environnement qu'en terme d'équité sociale et d'équilibre régional.
- des contraintes environnementales externes, en l'occurrence le projet d'implantation d'importants barrages sur le Konkouré dont les effets en termes d'hydrologie, de sédimentation ou d'érosion sont aujourd'hui inconnus.

A l'issue de ces différentes analyses, 9 périmètres, couvrant une superficie globale de **21 517** hectares, proposés représentant 31% de 69 728 ha du PAPR, satisfont aux différents critères agronomiques, sociologiques, économiques et environnementaux, auxquels ils ont été soumis.

Dans le cadre de la sécurisation, pérennisation, stabilisation et amélioration de la riziculture, **15 017 ha** feront l'objet réhabilitation et **6 500 ha** seront aménagés.

N°	Préfecture	Sous-Préfecture	Village	Domaine	Superficie estimée (ha)	Aménagé ou Non aménagé	Type
1	Forécariah	Kaback	Kaback	Plaine de kaback	3017	Oui	Plaine de Mangrove
2	Forécariah	Kaback	Kaback	Kaback	3000	Non	Plaine de Mangrove
3	Forécariah	Kakossa	Kakossa	Kakossa	3000	Oui	Plaine de Mangrove
4	Boffa	Koba	Koba	Koba	4000	Oui	Plaine de Mangrove
5	Boffa	Tougnifily	Monchon	Monchon	2400	Oui	Plaine de Mangrove
6	Boké	Bintimodia	Wamounou	Batipon	1100	Oui	Plaine de Mangrove
7	Boké	Kamsar		Kalissa	2000	Non	Plaine de Mangrove
8	Boké	Kamsar	Kabata	Kabata	1500	Non	Plaine de Mangrove
9	Boké	Kamsar	Kassopo	Kassopo	1500	Oui	Plaine de Mangrove
	Sous-Total 1				21 517		

4. Objectif principale du projet

Objectif globale

L'Objectif global du projet est de contribuer dans une logique filière et territoire, à l'accroissement de la productivité du système de production en mangrove et incitation à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, dans une démarche combinant développement économique des territoires et développement des filières.

Objectifs spécifiques

Accroître durablement les revenus de xxx exploitations agricoles, salicoles et piscicoles, leur résilience aux chocs extérieurs, dont les changements climatiques à travers :

1. le développement de système d'activités associant riziculture, production de sel et pisciculture, plus inclusifs et plus productifs, dans les aménagements durables et intégrés dans les écosystèmes de mangrove fonctionnels et préservés ;
2. le développement de production de riz et de sel national de qualité, compétitives, génératrice de revenus et d'emplois, notamment féminin tout au long de la filière

5. DESCRIPTION DES COMPOSANTES, RESULTATS ET ACTIVITES

Les objectifs du projet seront atteints à travers la mise en œuvre de trois composantes : 1) Désenclavement, Aménagement et gestion entretien et maintenance des périmètres rizicoles, 2) Mise en valeur agricole durable et développement des filières riz, sel et poissons et 3) Coordination, Suivi et Evaluation et Diligence Environnementale et social.

5.1 Composante 1 : Désenclavement, Aménagement et gestion entretien et maintenance des périmètres rizicoles,

L'objectif de cette composante est de désenclaver les zones de production pour permettre l'accès aux périmètres et aux infrastructures de stockage, d'aménager et gérer les périmètres rizicoles pour une exploitation durable ; d'où la nécessité de réhabiliter et d'entretenir les pistes accès et les ouvrages de franchissement qui mènent des village aux périmètres rizicoles et aux magasins de stockage.

R 5.1 : les périmètres et les magasins de stockage sont facilement accessibles et récoltes sont évacuées ;

R 5.2 : les périmètres rizicoles sont aménagés/ réhabilités ;

R5.3 : les périmètres rizicoles sont entretenus ;

R 5.4 : l'Appuis à la Gestion, Entretien et Maintenance (GEM) ;

Pour atteindre les objectifs de cette composante il faudrait réaliser les activités suivantes dans le tableau ci-dessous

Composante 1	Résultats attendus	Activités
Désenclavement, Aménagement et gestion entretien et maintenance des périmètres rizicoles,	R 5.1 : Les périmètres et les magasins sont facilement accessibles et les récoltes sont évacuées	Identifier les pistes à Réhabiliter / entretenir et les magasins de stockage existants
		Étudier la faisabilité des pistes à réhabiliter et à réaliser
		Identifier et étudier les ouvrages de franchissement à réhabiliter et à réaliser
		Réaliser ou/et entretenir les ouvrage de franchissement
	R 5.2 : Les périmètres rizicole sont aménagés	Identifier les périmètre à Aménager et Réhabiliter dans la zone du projet
		Étudier les périmètres rizicoles
	R 5.3 : les périmètres rizicoles aménagés sont gérés et entretenus	Aménager les périmètres rizicoles
		Identifier les membres de comités de gestion des périmètres aménagés
	R 5.4 : l'Appuis à la Gestion, Entretien et Maintenance (GEM)	Créer des comités de gestion, entretien et maintenance
		Renforcer les capacités des comités de gestion, entretien et maintenance

		Doter des instruments de Gestion, d'Entretien et Maintenance
		Situer les responsabilités de gestion, d'entretien et de maintenance entre les comités et l'Etat

5.2 Composante 2 : Mise en valeur agricole durable et développement des filières riz, sel et poissons

Cette composante a pour objectif d'améliorer les conditions de la mise en valeur durable des périmètres rizicoles et le développement de la filière riz, sel et poisson.

R 5.2.1 : la mise en valeur agricole de périmètres ménagés est assurée

R 5.2.2 : la transformation et la diversification de la production est assurées

Composante 2	Résultats attendus	Activités
Mise en valeur agricole durable et développement des filières riz, sel et poissons,	R 5.2.1 : Mise en valeur agricole de périmètres ménagés est assurés	Effectuer des recherches d'innovations
		Assurer le renforcement de capacité des vulgarisateurs.
		Appuyer le développement de la rizi pisciculture
	R 5.2.2 : la transformation et diversification de la production sont assurées	Consolider les activités de transformation et de commercialisation des opérateurs amont et aval de la filière riz ;
		Développer des marchés au travers des démarches durables du riz de qualité ;
		Consolider et développer des dynamiques interprofessionnelles ;
		Soutenir le système d'information économique

5.3. Composante 3 : Coordination, Suivi et Evaluation et Diligence Environnementale et social

L'objectif de cette composante est de regrouper les activités nécessaires à la mise en œuvre et au pilotage du projet. Il s'agit en effet que l'unité de coordination du projet mette à disposition des acteurs les moyens nécessaires ; assure le renforcement de leurs capacités dans le pilotage des actions à mettre en place des mesures environnementales et sociales.

L'atteinte de cet objectif passera par l'obtention des résultats ci-dessous :

R 5.3.1 : Un dispositif de pilotage adéquat est mis en place

R 5.3.2 : Un système d'information performant est mis en place

R 5.3.4 : Une Étude d'impact Environnementale et Social est réalisée

Composante 3	Résultats attendus	Activités
Composante 3 : Coordination, Suivi et Evaluation et Diligence Environnementale et social	Un dispositif de coordination, de gestion et de suivi -Evaluation est mise en place	Réaliser une étude diagnostique institutionnelle
		Organiser un atelier de validation
		Appuyer la mise en œuvre de l'étude
	Un système de suivi-évaluation solide est mis en place	Mettre en place un système informatisé de suivi évaluation
		Développer un système d'information et de gestion efficace
		Réaliser l'étude de référence des indicateurs du projet
		Promouvoir l'accès des femmes aux innovations
	Une Étude d'impact Environnemental et Social est réalisée	Réaliser l'étude d'impact environnementale et social dans la zone du projet
		Suivre la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et social (PGES)

6. Coût et Financement

Le cout du projet est estimé près de **251 521 519** milliards de US. Le détail des couts par composantes est donné dans le tableau ci-dessous.

Composante	Coût US	Part relatif
Désenclavement	4 640 000	2%
Aménagement et GEM	203 649 600	81%
Mise en valeur agricole durable et développement des filières riz, sel et poissons, (16%)	20 366 326	8%
Coordination, Suivi et Evaluation et Diligence Environnementale et social (10% total)	22 865 593	9%
Total général	251 521 519	100%

7. Stratégie de mise en œuvre du projet

Le projet se concentre sur le développement de la chaîne de valeur cherchant à atténuer les contraintes entravant le développement de la riziculture de mangrove en ayant un impact sur les acteurs tout au long de la chaîne de valeur, notamment les petits agriculteurs, les transformateurs et les commerçants, les prestataires de services, les institutions financières et les communautés rurales dans les zones de production et de transformation. Le projet veillera à ce que les femmes et les jeunes agriculteurs aient accès (i) aux nouvelles technologies, aux systèmes d'irrigation modernisés et aux semences améliorées pour augmenter la productivité, (ii) aux ressources financières et techniques ainsi qu'aux services de vulgarisation et de conseil fournis par le projet, et (iii) des opportunités équitables d'emploi décent. Les femmes seront une cible privilégiée pour les séances de sensibilisation concernant l'éducation nutritionnelle, renforçant ainsi la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

8. Organisation et Gestion

Suivi évaluation et gestion des savoirs

L'Unité de Coordination du Projet (UCP) mettra en place un système de suivi-évaluation participatif et performant, sur la base du cadre logique du Projet. Ce système sera axé sur les résultats et comprendra une analyse de rentabilité par phase du Projet.

Le système de suivi-évaluation comprendra différents outils : i) la base de données des bénéficiaires et des appuis fournis, ii) le système d'information géographique (SIG), et iii) un suivi par échantillon de l'évolution de chaque type d'exploitation agricole (suivi des marges/bénéfices nets des exploitants). Le système de suivi-évaluation devra permettre une connexion avec le système de gestion financière pour permettre un suivi croisé technico-financier. Il suivra les activités, les résultats, la performance, pour ainsi à terme apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'impact de réduction de la pauvreté, la croissance des dynamiques d'échange, la soutenabilité, la répliquabilité, les leçons apprises. Des objectifs quantitatifs seront arrêtés par zone dès après le démarrage du Projet, lors de la revue du cadre logique avec les parties prenantes.

A son démarrage, le Projet préparera un manuel des procédures de suivi-évaluation précisant les différents éléments constitutifs des systèmes à développer, notamment : i) les informations à collecter ainsi que les procédures qui régiront le processus de collecte, traitement et diffusion des informations ; ii) un catalogue d'indicateurs avec leur règle de calcul, (iii) les acteurs qui sont chargés de la collecte, du traitement, et de la diffusion des informations, et iv) les différentes enquêtes à mener (référence, impact, etc.).

Capitalisation des savoirs et apprentissages. Le Projet contribuera à nourrir : (i) les politiques et stratégies agricoles nationales (PNDA, PNIASAN), (ii) le modèle de l'agriculture de mangrove comme acteur clef de développement ; (iii) les approches de développement de partenariats avec le secteur privé ; (iii) la mise en cohérence du système de financement du secteur agricole, en particulier celui pour l'agriculture de mangrove du point de vue des acteurs/institutions (Gouvernement, banques commerciales, IMF) ainsi que des produits financiers (crédits intrants, appui aux microentreprises, assurances, fonds de garantie pour les OPA). Des partenariats pourront être établis avec des institutions de recherche et formation.

Risques

Le niveau de risque du Projet en tenant compte des mesures d'atténuation est qualifié de **moyen**. Le tableau ci-dessous résume les risques identifiés ainsi que les mesures d'atténuation proposées.

Risques	Atténuation	Niveau
<i>Politiques :</i> i) manque d'appui des autorités territoriales dans la maîtrise d'ouvrage des biens communs ii) les OPA sont fragilisées dans un contexte politique complexe	Le Projet impliquera les autorités locales dans la mise en œuvre des activités Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage sera le maître d'ouvrage et la contribution des OPA sera clairement recentrée autour de leur mandat au cœur des activités. Les OPA seront incluses dès le démarrage du Projet au sein des cadres de concertation.	Moyen Moyen
<i>Economique :</i> i) le secteur privé manque de garanties pour obtenir des financements ii) les frais issus du maintien des infrastructures économiques ne permettent pas la viabilité de son système de gestion	Le Projet valorisera les porteurs de Projets sur la base de leur plan d'affaire et leur apportera un appui technique. Une analyse économique et financière sera réalisée sur chacun des sites aménagés, et des plans d'affaires seront réalisés pour déterminer le niveau de redevance nécessaire pour la viabilité du système.	Moyen Moyen
<i>Technique :</i> i) les améliorations techniques des systèmes de production restent limitées aux premiers bénéficiaires ou sont peu adoptées	Les techniques d'adoption et de diffusion seront basées sur les échanges de connaissances et d'expérience entre paysans, notamment au sein des champs école paysans.	Moyen
<i>Environnemental :</i> i) Incertitude grandissante des aléas climatiques sur la production ii) Baisse du niveau des nappes phréatiques	Le Projet contribuera à la production et diffusion d'informations météorologiques pour anticiper les crises Le Projet suivra l'évolution de la nappe phréatique grâce à son réseau piézométrique, et contribuera à son rechargement par l'aménagement des bassins versants.	Moyen Moyen
<i>Social :</i> i) conflits sociaux au sein des communautés (dont sécurité foncière)	Le Projet basera ses investissements sur une ingénierie sociale préalable, permettant d'accéder à un consensus entre autorités, opérateurs économiques et bénéficiaires.	Moyen

ii) les infrastructures économiques excluent les groupes socio-professionnels traditionnellement moins reconnus (dont OP)	Le Projet appuiera la mise en place de cadres de concertations multi acteurs par une ingénierie sociale proactive autour des infrastructures.	Moyen
<i>De mise en œuvre :</i> i) capacités et ressources limitées des PME/BTP ii) discontinuité dans les perspectives à moyen terme des capacités et des connaissances dans la planification et la gestion fiduciaire des projets financés par xxx.	Avec l'appui des services techniques, le Projet assurera le suivi grâce à son unité de génie civil, et une assistance technique pour en assurer le contrôle qualité. Mise en place d'un plan de recrutement et de formation de cadre juniors, stagiaires, etc.	Moyen Moyen

Cadre Logique

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de vérification				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
Objectif global : Contribuer dans une logique filière et territoire, à l'accroissement de la productivité du système de production en mangrove et incitation à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, dans une démarche combinant développement économique des territoires et développement des filières.	1. Incidence de la pauvreté régionale (%)	%	%	%	Evaluation d'impact	Année 1,3,6	Gouvernement et Bailleur	Stabilité socio-politique Cadre national réglementaire et institutionnel favorable
	2. % d'augmentation de la production agricole annuelle dans la zone du Projet	0%	%	%				
Objectif de développement : Accroître durablement les revenus de xxx exploitations agricoles, salicoles et piscicoles, leur résilience aux chocs extérieurs, à travers : 1. le développement de système d'activités associant riziculture, production de sel et pisciculture, plus inclusifs et plus productifs, dans les	3. Nombre de ménages recevant des services promus ou soutenus par le Projet	0			SSE du Projet	Semestrielle	UCP & BSD	Equité dans l'accès aux ressources et la répartition des bénéfices au niveau des ménages et des organisations
	4. Nombre de personnes/ménages faisant état d'une augmentation de leur revenu	0			Enquête spécifique	Annuel	UGP & BSD	
	5. % d'augmentation de l'indice d'accumulation des actifs/biens des ménages ciblés	?	%	%	Enquête spécifique	Annuel	UCP & BSD	Bonne capacité de mise en œuvre de

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de vérification				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
	aménagements durables et intégrés dans les écosystèmes de mangrove fonctionnels et préservés ; 2. le développement de production de riz et de sel national de qualité, compétitives, génératrice de revenus et d'emplois, notamment féminin tout au long de la filière	6. Nombre de producteurs/trices agricoles/salicoles/piscicoles ayant amélioré leur résilience au changement climatique			Enquête spécifique	Annuel	UCP & BSD	
Effet 1: Les agriculteurs, femmes et jeunes inclus, augmentent la productivité de leurs exploitations et leurs capacités d'adaptation aux chocs externes, notamment climatiques, de manière durable.	7. % de personnes/ménages faisant état d'une augmentation de la production	0%	40%	80%	SSE du Projet, Enquête spécifique	Annuel	UCP, BSD & ANASA	L'inflation reste maîtrisée et les variabilités climatiques ne sont pas extrêmes
Produit 1.1 : Des aménagements hydro-agricoles sont construits/remis en état et gérés de façon durable et adaptée au changement climatique.	8. Nombre d'hectares de terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques et fonctionnels	0			SSE du Projet, Enquête spécifique	Annuel	UCP, IRAG & SERPROC A	Estimation correcte du cout des aménagements et des interventions
	9. Nombre d'hectares de terres réhabilités de manière résiliente au risque climatique	0						
	10. Nombre d'AUE gérant de manière durable les surfaces aménagées	?	?	?		Annuel	UCP & BSD	Existence d'un cadre légal

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de vérification				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
<u>Produit 1.2:</u> Des pratiques culturales améliorées pour une agriculture intelligente face au climat sont adoptées pour augmenter la production agricole, salicole et piscicole.	11. Nombre d'exploitants adoptant les pratiques et/ou technologies de production améliorées	0			SSE du Projet	Annuel	UCP, BSD & BTGR	Intégration et participation effective des exploitations agricoles dans les OPA
<u>Produit 1.3:</u> Les capacités techniques des OPA à rendre des services effectifs à leurs membres sont développées et/ou renforcées de manière durable.	12. Nombre d'organisations de producteurs ruraux appuyées				SSE du Projet	Semestrielle	UCP & BSD	Volonté politique des OPA à remplir leur mandat
	13. Nombre de producteurs soutenus membres d'une OPA	0						
<u>Produit 1.4</u> Les ménages ruraux, notamment les plus vulnérables, ont amélioré leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.	14. Nombre de ménages sensibilisés/formés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle	0			SSE du Projet	Semestrielle	UCP & BSD	Absence de crise sanitaire aigüe
	15. Nombre de "kits de résilience" distribués aux ménages vulnérables	0			SSE du Projet	Annuel	UCP & BSD	
<u>Effet 2</u> Les producteurs/trices agricoles commercialisent mieux leurs excédents de production grâce à des infrastructures économiques plus performantes.	16. % d'augmentation du volume de produits agricoles commercialisé	?	%	%	SSE du Projet,	Annuel	UGP, BSD & ANASA	Absence de crise climatique majeure
	17. Nombre d'emplois créés (autour des exploitations et des marchés)	0			Enquête spécifique	Année 3 et 6	UGCP & BSD	Cadre juridique propice à la création des PME

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de vérification				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
<u>Produit 2.1 :</u> Les infrastructures économiques (pistes rurales, centres de collectes, marchés) connectent les zones de production et les marchés en toute saison.	18. Nombre de kilomètres de pistes construites, remises en état ou améliorées	0			SSE du Projet	Annuel	UCP & BSD	Capacités renforcées du secteur BTP (Bureau d'études et PME)
	19. Nombre d'installations de stockage, de transformation ou de marchés construites ou remises en état	0			SSE du Projet	Annuel		
<u>Produit 2.2 :</u> Les infrastructures économiques construites/ réhabilitées sont utilisées de manière financièrement viable.	20. Nombre de structures de gestion/maintenance des infrastructures en fonctionnement (y compris pistes rurales)	0			SSE du Projet	Annuel	UCP & BSD	Volonté de délégation des autorités locales
<u>Produit 2.3:</u> Les acteurs ruraux (individuels et en groupe) sont engagés dans des activités commerciales rémunératrices des filières agricoles.	21. % des OPA déclarant une augmentation de leurs ventes	?	%	%	SSE du Projet	Annuel	UCP, BSD & BTGR	Capacités des OP à pouvoir mobiliser des financements
	22. Nombre d'entreprises rurales ayant investi dans le développement de la filière riz de mangrove par des financements à couts partagés	0				Annuel	UCP & BSD	Capacités des institutions financières à intégrer le dispositif à couts partagés